



### 3 QUESTIONS À BERNARD ADAM

Directeur du Groupe de recherche et d'information sur la paix

**Une bonne chose que le projet Onkelinx sur les armes ?**

Il s'inscrit dans un contexte international qui veut que depuis la fin des années 90 l'on essaye d'enrayer la prolifération des armes légères. Il y a aujourd'hui trop d'armes en circulation et il reste très facile de s'en procurer. Le projet de loi de la ministre de la Justice permet précisément d'empêcher d'obtenir une arme trop rapidement en imposant notamment un délai entre la demande et l'obtention. Cela évite surtout des achats impulsifs comme celui qui était à l'origine de la tuerie d'Anvers.

**Les armuriers disent que celui qui veut vraiment se procurer une arme n'aura alors qu'à s'adresser au marché noir...**

Le projet de loi n'est pas suffisant en tant que tel, il faudra deux autres actions complémentaires. A savoir lutter contre les trafics internationaux et collecter les armes en circulation et qui ne servent à rien. Mais,

ce n'est pas parce qu'un chauffard brûle un feu rouge qu'il faut supprimer les feux rouges.

**Les mêmes armuriers avancent –statistiques à l'appui– que les pays les plus stricts en matière d'armes n'ont pas pour autant réussi à faire reculer la criminalité...**

Ils font un usage abusif de statistiques qui ne sont pas assez fiables et comparables au niveau international. En Belgique, par exemple, on ne recense pas tous les problèmes liés aux armes à feu. En réalité, la réglementation du commerce des armes constitue plutôt une amélioration nécessaire et absolue mais pas suffisante. Car il s'agit surtout d'un problème éthique: un secteur qui veut préserver ses activités contre une question de sécurité publique. Alors, il faut savoir ce qu'on veut: aller dans le sens d'un progrès social –ce qui sous-entend une restriction de la vente mais aussi de la production d'arme– ou revenir à l'usage des armes à feu.

(R. C.)



### 3 QUESTIONS À CHANTAL GRIMARD

Présidente de l'Union nationale de l'armurerie, de la chasse et du tir

**Comment jugez-vous le projet "Armes" de la**

**ministre de la Justice, Laurette Onkelinx ?**

Soumettre tous les types d'armes à autorisation signifie aller encore plus loin que la directive européenne alors que la loi actuelle est déjà en concordance avec ladite directive. Je ne vois pas l'utilité d'être plus catholique que le pape. De toute façon, cela n'évitera pas les coups de folie comme celui d'Anvers.

**Le but du projet est pourtant d'éviter des tueries comme celle d'Anvers...**

L'adoption de la proposition du député Philippe Monfils aurait permis d'éviter une telle tragédie. Il proposait de coupler le "modèle 9" –soit, la déclaration établie lors de l'achat d'une arme de chasse– avec l'obligation pour l'acheteur de produire un certificat de bonne vie et mœurs. L'obtention du certificat établirait un délai de fait –au moins 1 mois pour l'enquête de police– qui éliminerait les achats impulsifs. Aujourd'hui, pour avoir cet effet, il suffirait

de modifier l'article 25 de la loi actuelle. Les armuriers ne demandent pas mieux.

**Soumettre toutes les armes au régime de l'autorisation sans exception contribue aussi à réduire la prolifération des armes légères ainsi qu'une certaine criminalité...**

D'abord, si quelqu'un veut absolument se procurer une arme, il peut le faire avec facilité sur le marché noir. Ensuite, les pays qui, à l'instar du Royaume-Uni, ont adopté une législation très stricte sur les armes pour des raisons sécuritaires n'ont pas vu, bien au contraire, leurs chiffres de la criminalité diminuer. A contrario, un pays comme la Finlande qui possède le taux de pénétration d'armes dans les foyers parmi les plus hauts d'Europe présente aussi un des taux de criminalité les plus faibles. Enfin, chaque fois que l'on décide que l'achat de nouvelles catégories d'armes doit être soumis à des autorisations, cela se répercute sur les ventes des armuriers. Alors, bien sûr, si on veut faire fermer boutique à un fleuron de la Wallonie... (R. C.)